

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 2 novembre 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, S. MILLOT-FEUGIER, T. GAL et Olivier VENTURINI

Procurations : MM C. PEGUET à D. GERELLI-FORT, A. MIZZI à S. LE MOAL, D. EISACK à S. MILLOT-FEUGIER et S. BIOLLUZ à T. GAL

Absents : MM C. MEYNET, P. BARON, G. GAUTHIER et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : G. SUATON

2022DELIB103: REMPLACEMENT DE MADAME SERVANE SAGE DANS LA COMMISSION PERMANENTE ENFANCE-JEUNESSE

5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020DELIB013 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant création de la commission permanente « Enfance-jeunesse » ;

Vu la délibération n° 2021DELIB104 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2021 portant élection des membres de la commission permanente « Enfance-jeunesse » ;

Vu la démission de Madame Servane SAGE, conseillère municipale (liste VivRE et + encore), reçue le 13 juillet 2022 ;

Considérant que, Madame Servane SAGE était membre de la commission permanente « Enfance-jeunesse » et qu'il est nécessaire de la remplacer ;

Considérant que le siège laissé vacant est un siège de la liste VivRE et + encore ;

Considérant que les élus ont décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des membres au scrutin public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Procède à l'élection d'un membre de la commission « Enfance-jeunesse » en remplacement de Servane SAGE (liste VivRE et + encore) :

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217402205-20221108-2022DELIB103-DE

Est candidat pour la liste VivRE et + encore : Stéphane ROUGET

Est élu membre de la commission Sports, loisirs, culture et patrimoine, avec 25 voix : Stéphane ROUGET

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Guy SUATON

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **4 NOV. 2022**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.